



ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Permis de conduire - D

INFORMATIONS

Cachet du centre de formation :

Votre contact : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Horaires d'ouverture :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Horaires					

Le permis D permet de conduire des véhicules affectés au transport en commun de personnes, comportant plus de 8 places assises (en plus du conducteur), et pouvant être attelés à une remorque dont le poids n'excède pas 750 kg.

Cette formation s'adresse aux professionnels du transport de voyageurs souhaitant exercer en toute sécurité, dans le respect des réglementations en vigueur et du confort des passagers.



L'ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE (le code)

Pour le permis D, si le candidat a obtenu son code de la route depuis moins de 5 ans, il n'est pas nécessaire de repasser l'épreuve théorique générale (ETG).

Dans le cas contraire, l'épreuve du code de la route doit être réussie. Elle comporte 40 questions et requiert au moins 35 bonnes réponses pour être validée. Cette épreuve a pour objectif de vérifier les connaissances des candidats au permis de conduire sur différents aspects utiles, voire nécessaires, à une conduite en sécurité.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.

Le code est valable 5 ans.

LES ÉPREUVES PRATIQUES

La formation et l'examen du permis D comportent deux épreuves principales :

- Une épreuve hors circulation (HC)
- Une épreuve en circulation (CIR)

1 L'épreuve hors circulation (HC)

L'épreuve hors circulation a pour objectif de vérifier que le candidat a bien la maîtrise du véhicule et les connaissances relatives à la sécurité des passagers, la réglementation des transports et la mécanique du véhicule.

⌚ Durée moyenne : environ 30 minutes.

Cette épreuve se compose de plusieurs parties :

- Interrogation écrite
- Test de vérifications courantes de sécurité sur le véhicule .
- Interrogation orale
- Exercice de maniabilité

คะแน́ Notation : Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir au moins 16 points, et ne pas commettre de faute éliminatoire.

👤 Évaluation : réalisée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR).

Vous conservez le bénéfice de l'épreuve HC pour 3 épreuves en circulation (CIR) pendant 1 an maximum à partir de la réussite à l'épreuve HC à condition de valider l'épreuve théorique.

Conditions d'accès au permis D :

Pour pouvoir suivre la formation et se présenter à l'examen du permis D, le candidat doit remplir certaines conditions réglementaires :

- **Âge minimum** : 24 ans (ou 21 ans révolus dans le cadre d'une formation professionnelle qualifiante)
- **Permis requis** : être titulaire du permis B en cours de validité
- **Aptitude médicale** : le candidat doit être reconnu apte à la conduite par un médecin agréé (visite médicale obligatoire avant l'inscription à l'examen)
- **Code de la route** : si l'épreuve théorique générale (ETG) a été obtenue depuis plus de 5 ans, elle devra être repassée
- **Formation et examen** : la formation pratique doit être effectuée dans une école de conduite agréée, disposant de véhicules conformes à la catégorie D.

Documents à présenter le jour de l'examen : pièce d'identité, convocation, justificatif de réussite au code si nécessaire, attestation d'aptitude médicale et certificat d'inscription ANTS.



2 L'épreuve en circulation (CIR)

Cette épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à conduire en toute sécurité dans un environnement réel de circulation.

Durée moyenne : environ 60 minutes

Les **compétences** suivantes sont évaluées :

- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord
- Autonomie et la conscience du risque
- Connaître et utiliser les commandes
- Prendre l'information
- Adapter son allure aux circonstances
- Appliquer la réglementation
- Communiquer avec les autres usagers
- Partager la chaussée
- Maintenir des espaces de sécurité.

Notation : Pour être reçu, il faut obtenir au moins 17 points, sans commettre de faute éliminatoire

Évaluation : réalisée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR).

Documents remis : En cas de réussite, le Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC) sert de justificatif jusqu'à la réception du titre définitif (valable 4 mois).

L'obtention du permis D nécessite la réussite des deux épreuves : hors circulation et circulation.



LE PROGRAMME DE FORMATION

Le programme de formation C s'articule autour de quatre compétences globales :

Compétences	Compétences associées
Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	<ul style="list-style-type: none">• La mécanique et le fonctionnement du véhicule• Les organes de commande• Les vérifications lors de la mise en route• La conduite du véhicule
Effectuer les vérifications courantes de sécurité du véhicule et effectuer les exercices de maniabilité	<ul style="list-style-type: none">• Les réglementations spécifiques au transport en commun de personnes,• Les vérifications de l'état du véhicule,• Les manœuvres avec le véhicule.
Appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule dans des conditions normales de circulation	<ul style="list-style-type: none">• La signalisation spécifique au transport en commun de personnes,• Les règles de placement et de circulation,• La compréhension des risques liés à la gestion du gabarit.
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none">• La compréhension de la nécessité de partager la route avec d'autres usagers,• Les distances de sécurité, de freinage et d'arrêt,• L'adaptation de la vitesse,• La conduite dans des conditions atmosphériques dégradées.
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<ul style="list-style-type: none">• L'anticipation et l'analyse autonome des situations de conduite• La recherche de souplesse dans la conduite pour le confort et la sécurité des passagers transportés• Les risques spécifiques liés à la conduite d'un véhicule poids lourd de transport en commun• Le comportement en cas de panne ou d'accident en tenant compte de l'attitude à adopter vis-à-vis des passagers transportés• Les aides à la conduite• Les impacts écologiques liés à la conduite